

COMITE DES USAGERS DES CENTRES SOCIAUX CAF ▪ DECEMBRE 2017 ▪

LE COMITE D'USAGERS

C'est quoi ?

Un comité d'usagers suscite la participation et l'initiative des usagers. Il définit les besoins, participe à l'animation locale et aux prises de décision concernant le centre social. Le Comité d'Usagers est l'instance qui permet aux habitants de se rassembler à partir de préoccupations communes.

Composé de 8 à 12 membres, le comité d'usagers est une instance de démocratie qui s'inscrit dans le fonctionnement du centre social.

Il permet aux usagers :

- de s'exprimer,
- d'être écoutés,
- de faire des propositions pour améliorer les actions, les services proposés en lien avec les professionnels de la structure.

Pourquoi ?

Ses objectifs :

- permettre aux usagers et aux habitants d'apporter leur contribution au projet social de la structure,
- avoir un rôle d'acteur, prendre part concrètement à la vie du centre social,
- soutenir et accompagner les initiatives individuelles et collectives des habitants,
- découvrir le bilan des actions menées et débattre sur les projets envisagés à court et moyen termes,
- assurer une veille sociale.

Qui peut participer ?

Une seule condition : fréquenter le centre social.

- **tout usager**, quel qu'il soit, peut devenir membre du comité d'usagers, en respectant une proportionnalité entre usagers réguliers et non réguliers,
- **les associations** avec lesquelles on coproduit quelque chose, en lien avec le projet social, peuvent être membres du comité d'usagers, en respectant là aussi une certaine proportionnalité,
- **les bénévoles** concourant à la mise en œuvre du projet peuvent également être membres du comité d'usagers en respectant une certaine forme de proportionnalité.

Comment ça fonctionne ?

Les membres du Comité d'Usagers participent activement en **donnant leur avis, en prenant la parole collectivement.**

Entendus, écoutés, ils ont la possibilité d'influencer sur leur vie quotidienne, leur cadre de vie, la vie sociale locale.

C'est donc offrir la possibilité de passer du statut de consommateurs à celui d'acteur. C'est un lieu de réflexion et d'évaluation des actions.

Le comité d'usagers doit, du mieux possible, être représentatif des usagers fréquentant le centre social.

- Il se rencontre 5 fois par an, dont un comité exceptionnel en présence des administrateurs et de la direction Caf,
- il y a 2 représentants de l'équipe à chaque rencontre,
- le directeur du centre social y est invité à chaque fois,
- il est animé soit par le directeur du centre social, soit par l'animatrice.